



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1956 B 00053

Numéro SIREN : 456 500 537

Nom ou dénomination : DALKIA

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2015 sous le numéro de dépôt 1029

*Société Anonyme au capital de 220 047.504 €
Siège social : 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 SAINT-ANDRE
456 500 537 RCS Lille Métropole*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 17 DECEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze,
Le dix-sept décembre à neuf heures,

Les administrateurs de la Société DALKIA se sont réunis dans les locaux de la Société situés Quartier Valmy Espace 21 – 33 place Ronde 92981 Paris La Défense cedex, sur convocation du Président.

Sont présents et ont élargé le registre de présence :

- | | |
|----------------------------------|------------------------------|
| - Monsieur Jean-Michel MAZALERAT | Président Directeur Général, |
| - Monsieur Henri LAFONTAINE | Administrateur, |
| - Monsieur Thomas PIQUEMAL | Administrateur, |
| - Monsieur Alain TCHERNONOG | Administrateur, |
| - Madame Marianne LAIGNEAU | Administrateur. |

Est absent et excusé :

- Monsieur Jean-Paul BOUTTES, Administrateur, représenté par Monsieur. Thomas PIQUEMAL.

Assiste à la réunion :

Madame Sandrine MIRANDE remplit les fonctions de Secrétaire du Conseil.

Messieurs Hafid TAGNAOUTI, Georges SERRE, Serge CANEL et Jean-Philippe FRANKE, représentants du personnel régulièrement convoqués, sont absents excusés.

Le Conseil réunissant la présence effective de plus de la moitié des administrateurs en fonction est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Michel MAZALERAT préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte essentiellement sur :

-
- Démission de trois administrateurs,
- Cooptation de trois administrateurs,
-

.../...

II. DEMISSION ET COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINSTRATEUR

Le Président informe le conseil que, par lettre en date du 25 novembre 2014, Monsieur Henri PROGLIO a présenté sa démission de son mandat d'administrateur de la société.

Le conseil prend acte de cette démission.

Le nombre d'administrateurs actuellement en fonction n'étant pas inférieur au minimum légal, le Président rappelle qu'en application des dispositions de l'article L 225-24 du Code de Commerce, le conseil a la faculté de procéder à une nomination d'administrateur à titre provisoire et il propose, en conséquence, la cooptation de Monsieur Jean-Bernard LEVY.

Après en avoir délibéré, le Conseil, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L.225-24 du Code de commerce, coopte à l'unanimité à compter de ce jour en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Henri PROGLIO démissionnaire :

Monsieur Jean-Bernard LEVY

Né le 18 mars 1955 à Suresnes (92)

Domicilié : 6 rue Dufrenoy 75116 Paris

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Bernard LEVY lui est conféré pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Jean-Bernard LEVY a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions ayant déclaré qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

Conformément à la loi, cette nomination est faite à titre provisoire, et le Conseil décide à l'unanimité de soumettre cette nomination à ratification des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

III. DEMISSION ET COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINSTRATEUR

Le Président informe le conseil que, par lettre en date du 11 décembre 2014, Monsieur Denis LEPEE a présenté sa démission de son mandat d'administrateur de la société.

Le conseil prend acte de cette démission.

Le nombre d'administrateurs actuellement en fonction n'étant pas inférieur au minimum légal, le Président rappelle qu'en application des dispositions de l'article L 225-24 du Code de Commerce, le conseil a la faculté de procéder à une nomination d'administrateur à titre provisoire et il propose, en conséquence, la cooptation de Monsieur Alexandre PERRA.

Après en avoir délibéré, le Conseil, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L.225-24 du Code de commerce, coopte à l'unanimité à compter de ce jour en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Denis LEPEE démissionnaire :

Monsieur Alexandre PERRA

Né le 28 juillet 1980 à Lyon 8^{ème} (69)

Domicilié : 17 rue du retrait 75020 Paris

Le mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre PERRA lui est conféré pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Alexandre PERRA a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions ayant déclaré qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

Conformément à la loi, cette nomination est faite à titre provisoire, et le Conseil décide à l'unanimité de soumettre cette nomination à ratification des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

IV. DEMISSION ET COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINSTRATEUR

Le Président informe le conseil que, par lettre en date du 11 décembre 2014, Madame Catherine GROS a présenté sa démission de son mandat d'administrateur de la société.

Le conseil prend acte de cette démission.

Le nombre d'administrateurs actuellement en fonction n'étant pas inférieur au minimum légal, le Président rappelle qu'en application des dispositions de l'article L 225-24 du Code de Commerce, le conseil a la faculté de procéder à une nomination d'administrateur à titre provisoire et il propose, en conséquence, la cooptation de Monsieur Julien VILLERET.

Après en avoir délibéré, le Conseil, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L.225-24 du Code de commerce, coopte à l'unanimité à compter de ce jour en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Catherine GROS démissionnaire :

Monsieur Julien VILLERET

Né le 03 avril 1975 à Haguenau (67)

Domicilié : 13 rue Rougemont 75009 Paris

Le mandat d'administrateur de Monsieur Julien VILLERET lui est conféré pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Julien VILLERET a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions ayant déclaré qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

Conformément à la loi, cette nomination est faite à titre provisoire, et le Conseil décide à l'unanimité de soumettre cette nomination à ratification des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

CERTIFIE CONFORME PAR
Le Président Directeur Général

